

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le 20 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : Mmes. MM. QUET, HENRY, BELIN-POPOT, DECOUTEIX, GUILLOT, SIVADE, TANNEUR, MOREL, BABIC, TIPANI, CHATAGNE

Absents : Mme ACHARD, pouvoir à M. QUET.
M. TETAZ, pouvoir à Mme BABIC.
Mme CODINA, pouvoir à M. HENRY
M. FOURNIER, pouvoir à Mme BELIN-POPOT
MME PAGANETTI (Excusée)
M. STROZYK, Mme SIBILIA (Démissionnaires).

Secrétaire de séance : Mme BELIN-POPOT

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

COMMISSION DE L'URBANISME

• **Modification n° 6 du P.O.S.**

Après exposé de M. HENRY, le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération suivante :

Vu, le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et R.123-19 ;

Vu, la délibération en date du 27 juin 1986 ayant approuvé le P.O.S. ;

Vu, l'arrêté municipal n° 48/10 du 30 juillet 2010 mettant le projet de modification du P.O.S. à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du P.O.S. telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la modification du P.O.S. telle qu'elle est annexée à la présente.
- Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département,
- Le P.O.S. approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité

• **Rétrocession par Dynacité d'une parcelle de terrain**

Le Maire présente un plan situant le statut et les assiettes des futures propriétés du patrimoine à réaliser dans le quartier de la Genetière – chemin de Saône :

- Copropriété « locaux médicaux » / Dynacité,
- Propriété Dynacité (logements),
- Propriété de l'ASL (voirie et accès piétons),
- Propriété des médecins (20 places de stationnement)

Compte tenu de la situation du futur cheminement piétonnier longeant le chemin de Saône qui aura une utilisation publique, Dynacité propose de rétrocéder ce chemin et les espaces verts en zone tampon avec la rue, à la commune.

Cette assiette est référencée au cadastre sous le numéro provisoire A 895 P pour une surface d'environ 110 m².

Cette rétrocession se réaliserait à la réception des travaux et l'ensemble des frais (notaire et géomètre) serait pris en charge par Dynacité.

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Charge le Maire de poursuivre la procédure et l'autorise à signer tout acte concernant cette rétrocession.

- **Réunion publique concernant le PLH et le PLU**

Cette réunion est fixée au samedi 11 décembre 2010 de 9H30 à 11H30 à la salle polyvalente.

- **Révision du P.O.S. en PLU**

M. HENRY fait le point de l'avancement de ce dossier et présente la procédure à suivre, montage power-point.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

- **Accueil des élèves les jours de grève**

Madame BELIN-POPOT précise que le service minimum a toujours été assuré jusqu'à présent. Il est notamment assuré par Julien LONGIN, l'animateur jeunesse, Micher FOURNIER et elle-même.

- **CCAS**

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans aura lieu le samedi 18 décembre 2010 à partir de 9H00.

Le CCAS projette également de proposer au plus de 70 ans un goûter festif au printemps prochain avec l'aide du club du 3^e âge.

COMMISSION DE LA VOIRIE

- **Travaux en cours**

Madame GUILLOT fait le point sur l'avancement des dossiers notamment :

- **Aménagement du carrefour de la bascule :**

C'est l'entreprise AXIMA qui a été retenue pour un coût de 180 000 € HT. Le Conseil Général subventionne à concurrence de 15 559 €. Les travaux ont débuté le 18 octobre pour s'achever fin novembre. La circulation sera régulée par feux tricolores.

Les autres travaux prévus sont achevés pour la plupart : pose des panneaux de « jumelage », pose de miroirs, régulation des feux tricolores, remplacement de points lumineux, amélioration de l'éclairage public, pose de séparateurs de chaussée, élaboration de l'étude d'aménagement de la route de Civrieux, plan de mise en accessibilité... Reste à réaliser des travaux de traçage et de pose de panneaux. A noter que le 2^{ème} panneau indicateur de vitesse a été livré et testé.

- **2^{ème} réunion de quartier avec les riverains du chemin des Dorriers**

Elle aura lieu le samedi 27 novembre de 9H30 à 11H30 salle des mariages. A cette occasion sera présenté un diaporama offrant les solutions d'aménagement.

COMMISSION DES ASSOCIATIONS ET DE LA COMMUNICATION

M. GRISON présente les modifications apportées au site Internet.

○ Centre de loisirs :

Une convention avec la CAF sera officiellement signée le mercredi 17 novembre 2010 à 17H00 salle du Conseil.

○ Bulletin Municipal :

Pour le prochain bulletin, les articles des associations et des commissions municipales devront impérativement être remis pour le 15 novembre.

COMMISSION DES FINANCES

• Décision modificative n° 3 :

Après rapport de M. DECOUTEIX, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition suivante :

C/60623	Alimentation	+ 1000
C/6064	Fournitures administratives	+ 1500
C/61558	Contrats de maintenance	+ 1000
C/6228	Chèques déjeuners	+ 4700
C/6231	Annonces et insertions	+ 500
C/6333	Formation professionnelle	+ 1000
C/6411	Personnel titulaire	- 2700
C/64111	Chèques déjeuner	+ 1000
C/6413	Personnel non titulaire	+ 27000
C/6453	Caisse de retraite	+ 1100
C/6455	Assurance du personnel	- 2000
C/6532	Frais de mission des élus	- 3000
C/6554	Charges intercommunales	- 2000
C/6574	Subventions aux associations	- 1300
	Dépenses de fonctionnement	+ 30500
C/6419	Remboursement salaires	+ 20500
C/758	Produits divers	+ 9000
C/74127	Dotation de péréquation	+ 1000
	Recettes de fonctionnement	+ 30500
	Crédit au C/2315-242 Installations sportives	+ 25000
	Par débit au C/2111-257 Acquisition RAF	- 25000

• Financement du pôle médical (réseaux)

Echéancier :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2008, portant sur le financement du pôle médical, dont la réalisation a été confiée à Dynacité, le Conseil Municipal a décidé de participer à concurrence de 200 000 €uros pour les travaux de réseaux.

Il convient aujourd'hui de fixer l'échéancier du versement de cette participation :

Il propose le calendrier suivant :

- 50 % au début des travaux : budget 2011
- 50 % à la fin de la construction du bâtiment « pôle médical » : budget 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition.

Charge le Maire de suivre le dossier.

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

- Projet de tram-train Sathonay-Trévoux : participation financière de la commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Saône-Vallée (CCSV) s'est associée en 2009 avec la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et le Conseil Général de l'Ain pour présenter un projet de réouverture de la ligne Lyon-Trévoux aux financements de l'Etat dans le cadre du premier appel à projets sur les transports en commun en site propre (TCSP) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Ce projet nécessitait une étude complémentaire sur la sécurisation des passages à niveau de la ligne, cette étude a été conduite, avec le même partenariat sous maîtrise d'ouvrage R.F.F. en 2010.

Le nouvel appel à projet du Ministère fixait la date limite de dépôt des dossiers au 8 octobre 2010.

Le Comité de Pilotage du projet, après l'étude sur les passages à niveau, a arrêté le 30 août, les caractéristiques du dossier, à savoir :

1 – Fonctionnalités : temps de parcours entre Trévoux et Sathonay de 23 minutes et 38 minutes pour « Part-Dieu », par un matériel de type tram-train, avec une fréquence à la demi-heure, et correspondance à Sathonay.

2 – Mesures de sécurité :

- Fermeture de 13 passages à niveau et dénivellation du passage de la RD 28 à Reyrieux
- Installation d'un système de boucles magnétiques d'alerte sur les passages à niveau,
- Circulation du tram-train en exploitation urbaine sur le secteur de Neuville sur Saône.

Coût total de 111 M€ aux conditions économiques 2010.

Calendrier : décision gouvernementale en décembre 2010, études techniques et procédures administratives ensuite, puis démarrage des travaux avant la fin 2013, et ouverture en 2016.

Le financement du projet à ce jour serait le suivant :

Etat : 21,2 M€ (25 % sur assiette éligible) sur infrastructures et gares

Région Rhône-Alpes : 12,4 M€ sur le matériel roulant (100 %) et 38,7 M€ des infrastructures et gares (50 % du solde).

La Communauté de Communes Saône-Vallée, en accord avec les maires des communes riveraines, a décidé que la CCSV s'engage pour 5 % du montant restant à répartir entre les collectivités après déduction de l'aide de l'Etat, ou 10 % du solde après participation de la Région plafonné à 3,870 M€.

La CCSV a voté le 27 septembre 2010 sa participation de 3 millions. Il reste à la charge des communes riveraines une participation à hauteur de 870 000 € pouvant se répartir ainsi :

- TREVOUX 450 000 €
- REYRIEUX 270 000 €
- MASSIEUX 120 000 €
- PARCIEUX 30 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager à hauteur de ces 120 000 €, vu l'enjeu majeur pour Massieux et la « Saône-Vallée ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 1 voix contre (M. DECOUTEIX) :

- D'approuver le projet tel que proposé dans ses fonctionnalités et pour son coût estimé aux conditions 2010, et souligne son urgence pour les besoins des populations, pour l'aménagement et les circulations de la métropole lyonnaise, et pour le développement durable
- De s'engager à participer à hauteur de 120 000 €, dans le cadre de la participation du territoire « Saône-Vallée » s'élevant à 5 % des dépenses d'infrastructures et gares après déduction de la subvention de l'Etat (soit 77,4 M€), plafonnée à 3870 M€ maximum, dont 3 M€ apportés par la CCSV et 870 000 € par les quatre communes riverains.
- De solliciter solennellement les autres collectivités, à savoir les deux conseils généraux de l'Ain et du Rhône et le Grand Lyon, pour s'engager aux côtés de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes Saône-Vallée pour faire aboutir rapidement le projet,
- De solliciter également Réseau Ferré de France pour qu'il apporte sa contribution normale, en tant qu'organisme juridiquement compétent pour les infrastructures,
- De demander instamment à l'Etat de retenir ce projet dans le cadre de l'appel à projets 2010 « Transports en commun en site propre » compte tenu des enjeux du territoire, et du développement durable, ainsi que des innovations que présente le projet, l'utilisation du réseau ferré national pour un tram-train urbain et péri-urbain, le système de sécurisation des passages à niveau par boucles d'alertes notamment,
- De donner l'autorisation du Maire pour représenter la Commune de Massieux sur ce dossier et signer tout document y afférent.

COMMISSION DES BATIMENTS

- Petit patrimoine :

M. QUET informe le Conseil que dans le cadre du recensement du « petit patrimoine » par la CCSV, la restauration de la Croix de Mission située route de Civrieux a été retenue. Le montant de cette restauration se monte à environ 5000 € financé par la CCSV.

- Eglise :

Les travaux de charpente, couverture, zinguerie sont achevés.

- Mairie :

Une consultation a été lancée pour le remplacement d'un compresseur et pour le renouvellement du contrat de maintenance de la climatisation et du chauffage.

- Extension du groupe scolaire :

Cinq architectes ont été contactés, deux propositions reçues avec un avant-projet. Se pose alors le problème de savoir s'il est nécessaire de reconsulter ou pas (coût des APS). Monsieur TIPANI fait remarquer qu'à son avis ce projet est de toute façon trop beau par rapport au quartier environnant. Ce à quoi M. le Maire répond que justement une belle école ne peut que revaloriser l'environnement de celle-ci.

Le Conseil Municipal repousse sa décision à la prochaine séance.

- Divers :

- Aménagement du cœur de village

Le Maire commente une vidéo réalisée à partir de l'étude du CAUE et de l'étude d'avant-projet de SEMCODA. Le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis sur ce projet et les modifications à apporter. Ce projet donnera lieu à concertation avec les habitants.